Fonds collectés par les institutions de retraite: liberté de gestion et d'investissement

1991/0363(COD) - 18/11/1992 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement a adopté le rapport de MM. JANSSEN van RAAY et ZAVVOS (doc. A3-356/92) concernant la liberté de gestion et d'investissement des fonds collectés par les institu-tions de retraite. Il se montre favorable à la proposition de la Commission, moyennant des amendements visant, notamment, à assurer la représentation des adhérents, bénéficiaires ou affiliés au sein des organes de gestion des institutions de retraite et à renforcer, de manière générale, les dispositions relatives à la surveillance de la gestion de ces institutions.